



Annulation de cours particulier aux cours Minerve

Par **nathalieclercq**, le **26/06/2017** à **09:44**

bjr il y a 2ans je me suis inscrite au cours Minerve quelque moi après mon inscription j ai rencontrer des problèmes financier qui ont fait que je ne peux plus me permettre de suivre cette formation je les es donc contacter par téléphone pour leurs dire que je voulais arrêter ils mont dit qui prenais ma demande en conte et que je recevrez une raiponces par courrier jusqu'a se jours je n avais plus de nouvelles de leurs par et il y a quelques moi j ai reçu un appel de leurs part en me disant que je doit payer cette formation même si je ne la fait pas j ai de nouveaux expliquer que mes finances ne me le permet pas et de nouveaux je suis rester 2 moi sans nouvelles et vendredi dernier j ai reçu un cou de téléphone d un contentieux me demandent de payer les 1400 euro alors que je suis dans l incapacité de payer ils mon dit qu il aller me retéléphoner pour convenir d un échéancier avec moi dite moi s il vous plait si je peux annuler le contrat ou si malgré tout je doit payer et comment doit je procéder merci je suis déprimer rien qua savoir que je doit régler cette formation alors que psychologiquement je suis dans l incapacité de la suivre . merci pour votre raiponce

Par **amajuris**, le **26/06/2017** à **09:58**

bonjour,rnvous devez vérifier sur le contrat avec cette école, les conditions de résiliation.rngénéralement, cela ne se fait pas par téléphone mais par courrier recommandé et vous avez un délai pour vous rétracter.rndans votre cas, vous avez agi avec légèrement en vous contentant de leur téléphoner. rntant que l'école n'a pas obtenu de jugement vous condamnant à payer, elle n'a aucun pouvoir.rndonc , ne répondez pas, vous ne payez rien, vous ne reconnaissez rien.rnen général, ces établissements ne vont pas jusqu'au

